

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	20
En exercice :	20
Présents :	14
Absents :	6
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux milles dix-sept et onze janvier à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3/01/2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, MM. ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusés : Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles.

Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme. NARDINI Christèle.

Mme. PEYSSON Christie Donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à Mme. NATHALIE Marchant.

Mme. LANZONI Noël donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à BRODSKIS Anne.

M. RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

Objet : AVENANT CONTRAT DE LOCATION MME SUZZONI CLAUDE ST BOIS

Monsieur le Maire explique,

Qu'un contrat de location a été établi le 29 avril 2016 avec Mme SUZZONI Claude pour un appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école communale de St Bois pour un montant de 480.00€ mensuel.

Que suite au départ de M. FORISSIER Emmanuel fin octobre 2016, il libère un garage situé à l'est du bâtiment communal et dont le loyer était fixé à 30.00 € mensuel.

Que Mme SUZZONI Claude souhaite le louer.

Monsieur Le Maire, suggère d'établir un avenant au contrat de bail de Mme SUZZONI Claude pour répondre favorablement à sa demande et propose au Conseil Municipal de fixer cette location à 30.00€ mensuel en sus de son loyer.

Demande l'approbation du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'établir l'avenant au contrat de bail pour inclure le garage à compter du 1/02/2017
- Décide d'augmenter le loyer de 30.00€ par mois
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles

